

traité, par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est ouverte par le traité No. 4, et que, bien que quelques-uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, cependant, tout considéré, Votre Excellence a cru devoir le ratifier; que ce traité nous sera soumis, et que Votre Excellence a pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des *Montagnes Rocheuses*.

Nous pensons avec Votre Excellence que, quoique la dépense qui résulte de ces traités soit sans doute considérable, la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et c'est avant tout une politique humaine, juste et chrétienne, et nous sommes heureux de voir que, malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des *Etats-Unis* et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

Nous prendrons en considération, comme Votre Excellence nous informé que nous serons appelés à le faire, l'opportunité d'apporter à l'acte des compagnies en commendite des changements propres à empêcher à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent, en organisant ces compagnies, à l'aide de lettres patentes.

Nous remercions Voire Excellence de nous avoir dit que l'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurances sur la vie, a engagé l'attention de votre gouvernement, et nous étudierons mûrement toute mesure ayant en vue l'objet désiré qui pourra nous être présentée.

Votre Excellence ayant bien voulu nous faire savoir qu'il nous sera soumis une mesure pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté, et qu'on nous demandera d'amender et de consolider les lois de dauanes, -- qu'il nous soit permis d'assurer Votre Excellence que nous ne manquerons point de donner à l'une et l'autre de ces mesures toute l'attention dont nous sommes capables.

Votre Excellence nous ayant de plus informés qu'Elle a cru qu'il convenait de donner un caractère permanent aux travaux géologiques accomplis jusqu'ici en vertu d'acte temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil, nous nous empressons de dire que toute mesure dans ce but sera bien accueillie par nous.

Nous examinerons aussi avec un soin attentif les mesures qui, comme nous en informe Votre Excellence, nous seront soumises pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, de celles des douanes et d'autres actes, ainsi qu'un bill relatif à la navigation.

Nous apprécions hautement les termes dans lesquels Votre Excellence daigne nous dire qu'Elle place toute confiance dans notre prudence, notre habileté et notre dévouement à l'œuvre de la législation que nous accomplirons, nous l'espérons avec Votre Excellence, de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative;

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, a proposé

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable président a alors déclaré la Chambre ajournée à jeudi prochain à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.